



# CLUB PALANGROTTE

## COTE CATALANE

1 Impasse Pierre Werner ; 66750 SAINT-CYPRIEN  
Mail: club.palangrotte@gmail.com . Tel: 06 60 87 97 91  
<http://www.club-palangrotte.fr>



Ass. loi 1901 n°W662001433 préfecture des PO • Agrément jeunesse et sports n°6651432 • SIRET 495 137 960 00011 • LR-66-076

## REGLEMENT DE CONCOURS SÉLECTIF FÉDÉRAL

**Le concours sélectif est une manifestation officielle fédérale dont les règles sont celles du « REGLEMENT FÉDÉRAL de la Pêche en mer BATEAU »**  
**Ce règlement ne fait que préciser des dispositions particulières au Club Palangrotte.**

### **INSCRIPTIONS. PARTICIPANTS. PARTICIPATION. INTEMPÉRIES.**

Inscriptions suivant Fiche d'inscription diffusée par le Secrétariat du Club, dans le respect de la date limite et règlement de la participation au Concours

L'inscription est recommandée pour les besoins de l'organisation, chaque Capitaine et chaque pêcheur est sensé avoir pris connaissance et accepté ce Règlement.

#### Participants :

La sortie est réservée aux adhérents licenciés et aux Extérieurs licenciés, qui ont renvoyé la Fiche d'inscription dûment remplie, accompagnée du paiement des frais de participation.

#### Participation :

Les frais de participation sont indiqués sur la Fiche d'Inscription.

*La dépense en carburant fait l'objet d'un défraiement calculé en rapport de la distance à parcourir et de la puissance du (des) moteur du bateau.  
Le propriétaire doit remplir une demande de défraiement.  
Le Trésorier tient ce document à disposition.*

#### Intempéries :

Si la météo est mauvaise, la sortie sera reportée à la date indiquée au calendrier fédéral.  
Si à cette date, la météo empêche la sortie, elle pourra être annulée.

### **IDENTIFICATION**

Les bateaux seront identifiés obligatoirement par le fanion jaune du Club.

Les bateaux assureront obligatoirement une double veille VHF (canaux 16 et 77) pour les règles de sécurité incontournables et pouvoir être contactés en permanence par les organisateurs.

Il est de la responsabilité des Capitaines des bateaux inscrits de respecter scrupuleusement les règles administratives et de sécurité en vigueur.

**En aucun cas, les responsables du Club ne pourront être inquiétés quant au non-respect de ces règles.**

### **ZONE DE PECHE :**

La zone de pêche est indiquée sur le Programme du Concours remis à chaque skipper .

Si les conditions de pêches risquent de mettre en danger les compétiteurs, le Club peut choisir une zone différente qui sera communiquée au moment du briefing préparatoire du Concours.

### **HORAIRES/LIEU DE PESEE :**

L'heure de mise à l'eau des cannes, la durée de pêche et l'heure de la pesée sont précisées sur le Programme du Concours remis à chaque skipper.

Un appel radio par les responsables, sur canal 77, indiquera le début et la fin de pêche.  
Un «break» de 15' à la mi-temps est prévu pour changer de place dans le bateau

## RÈGLES DE PÊCHE :

Les règles de pêche sont celles du « REGLEMENT FEDERAL de la Pêche en mer BATEAU »

**Pas de pêche au broumé, ni en dérive.**

## PESÉE :

La pesée est individuelle par pêcheur

## POISSONS:

Chaque pêcheur veillera au respect de l'Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir.

Il est important que tous les pêcheurs prennent connaissance de cet Arrêté qui est consultable sur le Forum à la rubrique «La Pêche» «Réglementation».

Tous les poissons (à la maille) sont comptabilisés, Pour ce concours, 5 poissons »bleu » (maquereau, chinchard/saurel sont autorisés Les poissons de roche sont maillés à 12cm minimum. (Girelle, Serran) Les congres et les céphalopodes, ne sont pas pris en compte

## CLASSEMENT et Récompenses:

A l'issue de la pesée est établi un classement conformément au« REGLEMENT FEDERAL de la Pêche en mer BATEAU »

Le lauréat et la lauréate seront particulièrement récompensés

## REPORTAGE :

\_Compte rendu sur le forum du club.

\_Prière aux membres de faire des photos numériques et de les mettre sur le Forum.

\_Records intérieurs au club Palangrotte à homologuer par photo et pesée.

Le Responsable de la Commission Technique : Thierry BARBIER

## RAPPEL DES TAILLES FFPS

GALETS OU PAGEOTS ACARNES	17 CM
DAURADE GRISE ET ROYALE	23 CM
PAGRE	18 CM
SAR TAMBOUR ET MUSEAU POINTU	18 CM
SAR COMMUN	23 CM
PAGEOT ROUGE	15 CM
MAQUEREAUX ET CHINCHADRS	15 CM
POISSONS DE ROCHE	12 CM
DAURADES ROSES	33 CM

**ATTENTION AUX DAURADES ROSES ELLES ONT**  
**UNE TÂCHE NOIRE DERIERE L OUIE**